

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ENTRE-VIGNES

ARRÊTE N° 2020 05 60

- Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-2, R 411-25 et R 411-8,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la nouvelle demande de police de circulation formulée par Monsieur MAZON David pour la société MAZON FRERES sise : 11 Rue du Perpignan – ZAC Descartes 34880 LAVERUNE (Hérault) pour : Pose de chambres et fourreaux - Rue Pioch-de Boucheté et Allée Beauséjour à **Saint-Christol 34400 ENTRE-VIGNES (Hérault)** suite suspension travaux cause Covid selon autorisation précédente ;
- Vu l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de préciser toutes mesures propres à assurer la sûreté et la commodité de passage dans les rues,

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux se dérouleront à compter du 11 mai 2020 pour une durée de 21 jours calendaires.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

- La circulation sera alternée par feux tricolores
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure
- Interdiction de stationner et de dépasser

Article 3 : Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunel, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Lunel,
- Caserne des Pompiers de Lunel,
- Service technique Commune d'Entre-Vignes,
- Société MAZON FRERES

Fait à Entre-Vignes,
Commune déléguée de Saint-Christol,
Le 04 mai 2020

Le Maire,
Jean-Luc BERGEON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Affiché le : 05 mai 2020